

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#) pour l'ouvrir dans votre navigateur.



**Organisation
Internationale
du Travail**

Promouvoir l'emploi,
protéger les personnes



Lettre n°37 | Février 2018

Le courrier du Bureau de l'OIT pour la France

AGENDA

» **20 février 2018 -
Journée mondiale de
la justice sociale**

Déclaration de Guy
Ryder, Directeur Général
de l'OIT [disponible ici](#).

» **1er mars 2018 -
Entretiens de l'IRES**

Ces Entretiens porteront
sur la question des
stratégies de renouveau
syndical dans une
approche de
comparaisons
internationales.

[Suite](#)

» **16 et 17 mars 2018 -
Colloque
« Gouvernement,
participation et
mission de
l'entreprise » Collège
des Bernardins**

Ce colloque conclura le
programme de recherche
« [Gouvernement de
l'entreprise et création
de commun](#) » (2015 -
2018) qui a porté sur la
gouvernance de

Edito



L'OIT s'intéresse aux
entreprises. D'abord parce que
l'avenir du travail se joue en
grande partie dans
l'entreprise. L'évolution de son
statut comme de son
organisation a donc une
influence déterminante sur les
conditions et le sens du
travail. Les réflexions en cours

en France sur l'entreprise, dans la perspective du projet de loi PACTE
annoncé par le gouvernement, soulignent combien les seuls
indicateurs comptables et financiers sont insuffisants pour rendre
compte de la contribution de l'entreprise à la société, de son impact
sur la cohésion économique et sociale comme sur l'environnement.

Ensuite, les grandes entreprises de taille mondiale sont aujourd'hui
des acteurs essentiels de la mondialisation de l'économie. Leurs choix
en matière d'investissement et d'approvisionnement sont
déterminants pour l'évolution des conditions de travail dans le
monde.

Depuis plusieurs années, l'OIT a développé de nouvelles
collaborations avec le secteur privé et les entreprises, qu'il s'agisse
de la mise en œuvre du programme « Entreprises durables » du
Département des entreprises du BIT ou du développement de
réseaux thématiques regroupant des entreprises volontaires. Ces
réseaux constituent autant de relais de l'OIT et de son plaidoyer en
faveur des droits fondamentaux du travail (Alliance 8.7), dans le
domaine de la protection sociale, de l'emploi et du handicap. De
nombreuses entreprises françaises sont engagées dans ces réseaux.

Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises multinationales
négocient des accords de plus en plus complets et exigeants avec des
fédérations syndicales internationales et parfois des instances
transnationales représentant leurs travailleurs. Il s'agit, pour les

l'entreprise, son objet social et sa mission

[En savoir plus](#)

- » **8-22 mars 2018 - 332e session du Conseil d'administration du BIT**

[En savoir plus](#)

- » **17 et 18 mai 2018 : Colloque « Les relations professionnelles en Europe, levier d'égalité et de convergence entre pays de l'Union Européenne »**

signataires de ces accords, non seulement de réaffirmer les grands principes de la responsabilité sociale des entreprises et les droits fondamentaux au travail, mais aussi de s'engager sur l'emploi et les conditions de travail à une échelle transnationale, pour l'ensemble des filiales d'une entreprise mondiale, voir pour sa chaîne d'approvisionnements (sous-traitants, fournisseurs, franchisés). Ces pratiques encore minoritaires au plan mondial mais répandues en France ou en Allemagne ont fait l'objet d'un colloque organisé à Paris le 7 février dernier. Là encore, les liens entre le mandat de l'OIT et ses instruments sont nombreux, qu'il s'agisse des normes internationales du travail auxquels ces accords se réfèrent ou des services susceptibles d'être apportés à nos mandants (expertise, formation).

Le Directeur Général du BIT, Guy Ryder, soulignait en 2013 devant la Conférence internationale du travail la place majeure de l'entreprise dans l'agenda de l'OIT en faveur de la justice sociale mondiale et le travail décent. En 2015, la France, à travers l'accord de partenariat qui la lie à l'OIT, a fait de l'entreprise un des axes prioritaires de son soutien aux activités de l'organisation. La Commission mixte France BIT qui s'est tenue le 16 février dernier a permis de présenter quelques avancées et réalisations concrètes en ce domaine.

Enfin à travers le Global deal, l'OIT s'engage à soutenir les efforts des gouvernements, des partenaires sociaux et des entreprises en faveur du dialogue social.

Cyril Cosme Directeur du Bureau de l'OIT pour la France

www.theglobaldeal.com

Pour aller plus loin : Les entreprises françaises et les réseaux de l'OIT

Octobre 2015 : Onze grandes entreprises s'engagent à promouvoir l'insertion des personnes handicapées au travail en signant la «Charte du Réseau mondial de l'OIT Entreprise & handicap » lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège de l'OIT à Genève.

Les entreprises françaises signataires sont: Accor, Adecco, AXA, BNP PARIBAS ; Carrefour, Casino, Engie, L'Oréal, Orange, Michelin, Société générale et Sodexo.

En savoir plus :

[Onze grandes entreprises vont promouvoir l'insertion des personnes handicapées au travail](#)

[Trois entreprises multinationales rejoignent le Réseau mondial entreprises et handicap de l'OIT](#)

Octobre 2017 : Les grandes entreprises mettent en lumière l'importance de la protection sociale. Les représentants de plus d'une dizaine d'entreprises multinationales se réunissent à Genève pour rappeler combien il est important pour la croissance d'investir dans les socles de protection sociale des pays émergents. Parmi les participants : L'Oréal et les géants français de la distribution Auchan et Carrefour.

[Les grandes entreprises mettent en lumière l'importance de la](#)

protection sociale

Plateforme Global Business Network

Autres réseaux d'entreprises mis en place par l'OIT

Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite

Ce nouveau réseau représente une occasion unique de s'attaquer au fléau que constituent le travail forcé et la traite des êtres humains. L'adhésion est ouverte aux entreprises orientées à l'international et désireuses de prévenir le travail forcé et la traite des êtres humains dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.

L'OIT établit un Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite

Plateforme sur le travail des enfants (CLP)

La Plateforme sur le travail des enfants vise à identifier les obstacles de la mise en œuvre des Conventions de l'OIT dans les chaînes de production et dans les communautés voisines, à accorder des méthodes pratiques afin de surmonter ces obstacles et à coordonner l'action collective.

Plateforme sur le travail des enfants (CLP)

L'Alliance ODD 8.7 : Conjuguer les efforts au niveau mondial afin d'éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

L'Alliance se veut inclusive et participative: elle est ouverte aux gouvernements, aux associations de travailleurs et d'employeurs, aux institutions des Nations Unies, aux organisations régionales, aux partenaires de développement, au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux milieux universitaires, aux experts, aux médias et à d'autres soutiens pour la réalisation de la cible 8.7.

www.alliance87.org

Voir aussi : l'initiative du centenaire sur les entreprises

L'une des sept initiatives du centenaire lancées par le Directeur général de l'OIT en 2013, l'Initiative sur les entreprises vise à atteindre les objectifs établis de l'OIT à travers l'engagement au côté des entreprises.

L'initiative sur les entreprises

A noter également : La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale - 5ème édition (2017) a un nouveau site dédié :

<http://www.ilo.org/empent/areas/mne-declaration/lang--fr/index.htm>

Zoom

La France adhère au « Global Deal » et s'engage pour une régulation de la mondialisation par le dialogue social

Lancé en septembre 2016 par le Premier ministre suédois Stefan Löfven, le « Global Deal » est une initiative internationale pour le dialogue social. Aujourd'hui, une soixantaine de partenaires, États, organisations syndicales, entreprises et organisations internationales ont signé le « Global Deal » pour lutter contre les inégalités, encourager le dialogue social et promouvoir une mondialisation plus équitable. Le « Global Deal » est un élan collectif pour lutter contre les inégalités, les conditions de travail indécentes et privilégier le dialogue social.



Entreprises mondiales et dialogue social transnational, quels enjeux pour les accords-cadres internationaux ?



Sous le haut patronage de Muriel Pénicaud, Ministre du travail, le Bureau de l'OIT pour la France a organisé le 7 février 2018 un colloque relatif aux accords-cadres internationaux. Les résultats d'une enquête menée auprès de 10 grandes entreprises françaises ont été présentés et discutés entre acteurs de ces accords (entreprises, représentants des travailleurs, fédérations syndicales internationales). Les thèmes abordés étaient les suivants : orientations récentes prises par ces accords, nouveaux champs ouverts en particulier en matière de contrôle et d'évaluation des chaînes d'approvisionnement, questions juridiques soulevées par la conclusion de ces accords...

Les accords-cadres internationaux, bien qu'ils se soient multipliés depuis une vingtaine d'années (on en compte environ 300 dont la moitié ayant un champ international – extra européen), correspondent cependant à une pratique encore minoritaire au plan mondial, impliquant surtout des entreprises européennes. Ils se sont jusqu'ici développés sur une base volontaire, indépendamment de toute obligation juridique. Ces accords mondiaux d'entreprise sont sans doute aujourd'hui l'une des manifestations les plus abouties du dialogue social transnational. Avec l'expérience de près de 20 ans de mise en œuvre de ces accords mondiaux, quelles perspectives peut-on ouvrir quant au rôle de l'OIT ? Quels sont les besoins des acteurs engagés dans ces accords ? Le colloque était organisé en deux tables rondes. La première, sous la houlette de Marie Noëlle Lopez (Planet Labor) a été introduite par Arnaud Mias (Paris Dauphine) et Rémi Bourguignon (Paris I IAE), qui ont mené l'enquête auprès de 10 entreprises ayant récemment renouvelé leur accord mondial. Cyril Cosme, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France, a animé la seconde table ronde, introduite par Marie-Ange Moreau (Professeur émérite et associé au COMPTRASEC de Bordeaux et au CRIMT de Montréal) qui a rappelé les enjeux juridiques et institutionnels soulevés par ces accords en termes de gouvernance mondiale, y compris le rôle de l'OIT. Kostas Papadakis, Spécialiste principal en dialogue social et gouvernance du BITa présenté ensuite l'agenda de l'Organisation sur la question du dialogue social transnational. Muriel Pénicaud, Ministre du Travail a conclu le colloque.

Clôture du colloque relatif aux accords-cadres internationaux

Les accords-cadres internationaux (Accords d'entreprises transnationales)

Les actes du colloque devraient être publiés prochainement sur <http://www.ilo.org/paris/lang--fr/index.htm>

Focus

9^{ème} Festival Filmer le travail, journée d'études travail et numérique

Comment les outils numériques encadrent, normalisent, contrôlent l'activité de travail et, en même temps, font l'objet d'appropriations, de contournements, voire de détournements ? Organisée par le laboratoire GRESCO et l'association Filmer le travail en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail, cette journée d'études propose de répondre à ces questions en convoquant, directement et indirectement, des travaux de recherche empiriques réalisés dans une diversité de contextes professionnels et en laissant une large place au débat et aux expériences et réflexions des acteurs professionnels et partenaires sociaux.

En bref

• Commission mixte France BIT 16/2/18

Le 16 février 2018 s'est tenu à Paris une Commission Mixte France BIT pour évaluer les projets financés par la France et les activités du bureau de l'OIT pour la France. Les partenaires sociaux français ont été associés à la réunion, ainsi que l'Agence Française de Développement, l'EN3S, Expertise France, Pôle emploi et le Ministère des Affaires étrangères.

Derniers rapports du BIT

- Le rapport **Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018** étudie l'état actuel du marché du travail en évaluant les évolutions récentes et en établissant des prévisions régionales et mondiales relatives au chômage, à l'emploi vulnérable et à la pauvreté au travail.



- **Le rapport sur la protection sociale dans le monde 2017-19** offre une vue d'ensemble des tendances récentes en matière de systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale. S'appuyant sur de nouvelles données, il propose un large éventail de données nationales, régionales et mondiales sur les systèmes de protection sociale, leur couverture et leurs prestations, ainsi que sur les dépenses publiques de sécurité sociale.



Pour soumettre l'adresse d'une personne qui pourrait être intéressée par cette lettre, [cliquez ici](#).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de l'OIT, [cliquez ici](#).